



## Sécurité des enfants dans le bus / sondage du Conseil des parents

Cher Parents,

Le Conseil des parents a un groupe de travail chargé de promouvoir la sécurité sur le chemin de l'école. Les trajets en bus retiennent donc toute notre attention.

**Pour rappel**, les enfants habitant Macolin se rendent à l'école en utilisant le **bus de ligne** mis en place par la Commune et le BASPO. Ce bus n'est pas un bus scolaire au sens de la loi, car un bus scolaire doit être équipé de ceinture de sécurité et de siège adaptés aux enfants et soumis à autorisation. Selon la loi, il n'y a pas d'obligation de s'attacher dans les bus de ligne (comme le nôtre). Cependant dans les trajets hors ville, les associations de prévention des accidents le recommandent vivement. Il faut préciser encore que le Tribunal de Berne a indiqué dans un jugement de 2012, concernant une famille de Macolin, que la Commune d'Evilard/Macolin devait mettre en place un système d'accompagnement pour les trajets en bus concernant les enfants âgés de 4-6 ans (école enfantine).

**Situation actuelle** : En 2016, le Conseil des parents, l'Ecole, la Commune et Funicar ont mis sur pied **une Charte** afin de renforcer la sécurité dans le bus (cf site du conseil des parents <http://www.ecoleevilard.ch/fr/conseil-parents.html>). Ainsi, depuis la rentrée 2016, le bus est toujours muni de **ceintures de sécurité**, les enfants ont l'obligation de s'attacher et un **service d'accompagnement** (stagiaire de l'école) a été mis en place pour les enfants de l'école enfantine. Ces derniers ont de plus la priorité sur les autres usagers pour occuper les places assises.

**Problème** : **il n'y a pas suffisamment de places assises pour tous les écoliers**. A la descente les enfants montant au dernier arrêt de Macolin (Vieux Suisse) n'ont plus de place assise. A la montée, c'est la course pour être le premier assis. Cette problématique ne concerne pas les enfants de moins de 7 ans qui ont la priorité. Au niveau de la sécurité, cette situation est problématique pour le Conseil des parents qui en a informé l'Ecole et la commune avant Noël.

**Propositions de l'Ecole et de la Commune** : Il n'existe pas de volonté pour l'heure de mettre en circuit un bus supplémentaire par ex. un bus scolaire pour les enfants de l'école enfantine. Le manque de place va donc demeurer. Cependant pour limiter le risque d'accidents, l'Ecole est en discussion avec Funicar pour obtenir une réduction de **la vitesse du bus à 40km sur tous le trajet**, ainsi que la non-obligation pour les chauffeurs de tenir les horaires, laissant plus de temps aux arrêts pour s'installer et s'attacher et moins de changement de chauffeur.

**Question** : nous vous invitons à nous indiquer si la situation actuelle vous convient ; et si tel n'est pas le cas, si vous êtes en faveur des mesures proposées par l'Ecole ou si vous jugez ces dernières insuffisantes et que vous souhaitez la mise en place d'autres mesures. Merci d'examiner les trois options suivantes et d'en choisir une :

**Option 1** : la situation actuelle me convient malgré le manque de place assise pour quelques enfants de plus de 6 ans ;

**Option 2** : la situation actuelle ne me convient pas et je trouve les mesures proposées par l'école (dont réduction de la vitesse du bus à 40 km) nécessaire, adéquate et suffisante ;

**Option 3** : la situation actuelle ne me convient pas et je trouve les mesures proposées par l'Ecole inadéquate et suffisante. Je souhaite que d'autres mesures soient prises (par ex. la mise en place d'un bus scolaire pour les enfants de l'école infantine). Merci d'indiquer lesquelles.

Ce courrier est adressé aux parents des enfants habitant Macolin, qui sont tout particulièrement concernés. **Merci de répondre par email à l'adresse suivante : [parents\\_eltern@evilard.ch](mailto:parents_eltern@evilard.ch) ou par courrier (retour à l'enseignant) jusqu'au 17 mars 2017.** En indiquant quelle option vous convient et si votre choix se porte sur l'option 3 en détaillant vos attentes. Bien entendu, toute remarque plus générale est bienvenue.

Si les mesures proposées par l'Ecole sont jugées insuffisante par une majorité de parents, nous réexaminerons la situation avec la Direction et la Commune. Sans évolution, il s'agira pour les parents concernés de demander une décision politique à la Commune, par exemple la mise en place d'un bus scolaire avec allocation de budget en conséquence. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Meilleures salutations

Groupe de travail sécurité du Conseil des parents  
Natalie Amgwerd, Alexia Binggeli, Claudio Penna  
Evilard, 8 mars 2017